

Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger

Le titulaire du CAP "Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger" exerce ses activités dans les entreprises pratiquant le déménagement de particuliers et/ou d'entreprises (locaux administratifs, magasins, atelier, laboratoires...), ainsi que la conservation des biens (garde-meubles et self stockage).

L'action du titulaire du CAP "Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger" est organisée et réalisée dans le cadre d'une démarche de service. Elle implique un comportement visant des objectifs de qualité et de productivité dans la relation avec la hiérarchie, le travail d'équipe, les relations avec les clients et les tiers, le travail de conduite, le respect des procédures et des consignes.

Cette action intègre les contraintes de l'entreprise liées aux exigences de l'environnement économique.

L'activité du titulaire du CAP "Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger" s'exerce dans un environnement qui implique un respect scrupuleux des règles de sécurité et de prévention des risques professionnels, d'hygiène de vie et corporelle, de circulation et de sécurité routière, de protection de l'environnement et de respect des règles conventionnelles, en particulier celles concernant les temps d'activité et de repos. En outre, il doit observer les règles de savoir-être (ponctualité, tenue vestimentaire, langage, diplomatie, courtoisie, discrétion, honnêteté...).

Son activité consiste, au sein de la société de déménagement à :

- Préparer sa mission ;
- Assurer les activités de préparation et de chargement ;
- Réaliser le transport lié au déménagement ;
- Assurer les activités de livraison et d'emménagement ;
- Terminer la mission

Débouchés

Le titulaire du certificat d'aptitude professionnelle "Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger", est amené à exercer son activité au sein d'une entreprise qui effectue des opérations de déménagement et d'emménagement, de particuliers et/ou d'entreprises, ainsi que le transport inhérent à celles-ci, au moyen d'un Véhicule Utilitaire Léger (VUL), de type fourgon capitonné, éventuellement attelé d'une remorque ou d'un monte-meubles.

Le titulaire du CAP "Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger" pourra accéder à des responsabilités d'un niveau supérieur, grâce à la reconnaissance de ses compétences acquises. Ainsi, dans le cadre de son parcours professionnel, pourra-t-il gérer une ou plusieurs équipes, voire accéder à un poste d'encadrement. La gestion de garde-meubles, de "self stockage" et la fonction commerciale constituent également des orientations possibles.

Accès à la formation

Après une classe de 3ème

Programme

Grille horaire (a)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
Enseignement professionnel	333h30	312h
Enseignements professionnels et français en co-intervention (b)	43h30	39h
Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention (b)	43h30	39h
Réalisation d'un chef d'œuvre(c)	87h	78h
Prévention Santé Environnement	43h30	26h
Français, Histoire-Géographie	43h30	39h
Enseignement moral et civique	14h30	13h
Mathématiques – Physique-Chimie	43h30	39h
Langue vivante	43h30	39h
Arts appliqués et culture artistique	29	26h
Education physique et sportive	72h30	65h
Consolidation, accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation	101h30	91h
Période de formation en milieu professionnel (semaines)	6 à 7	6 à 7

(a) Volume horaire identique quelle que soit la spécialité

- (b) Dotation horaire professeur égale au double du volume horaire élève
- (c) Horaire donnant droit au dédoublement de la dotation horaire professeur sans condition de seuil

Enseignements professionnels

Blocs de compétences

Réalisation d'un déménagement

- Communiquer avec le client et les tiers
- Préparer le chargement
- Respecter les temps impartis
- Remettre en conformité
- Rassembler les matériels, l'outillage et les matériaux
- Prendre en charge les objets, le mobilier et les équipements
- Porter, manutentionner
- Gérer le chargement du véhicule
- Organiser les activités sur le site
- Restituer le véhicule, la caisse mobile, le conteneur, les matériels, les matériaux
- Maîtriser les risques professionnels

Analyse d'une situation professionnelle

- Collecter et s'appropriier les informations et les documents
- Communiquer avec l'entreprise
- S'assurer de la validité des documents et de la compatibilité véhicule/attelage/chargement
- Préparer le conditionnement, le démontage et remontage, la manutention et le portage
- Déterminer l'itinéraire
- Modifier l'itinéraire
- Respecter les temps de service
- Gérer les situations d'incident ou d'accident
- Identifier et localiser un dysfonctionnement

Réalisation d'activités spécifiques

- Prendre en charge un véhicule, une caisse mobile, un conteneur
- Conduire le véhicule
- Utiliser un chariot élévateur

Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

Sur deux ans, cette PFMP se décompose en 2 phases :

- 10 semaines permettant d'effectuer des activités relevant d'opérations de déménagement, et/ou de transfert et/ou de garde-meubles.
- 2 semaines réservées : à la conduite et aux manœuvres en situations professionnelles d'un Véhicule Utilitaire Léger de type "fourgon capitonné", avec remorque ; à la conduite de chariots automoteurs de catégorie 3. Ces 2

semaines sont encadrées par les enseignants de l'établissement de formation.

La formation en milieu professionnel doit permettre au candidat d'effectuer sous la responsabilité d'un tuteur, des tâches répertoriées dans le référentiel des activités professionnelles, afin d'acquérir les compétences essentielles à un CAP Déménageur sur Véhicule Utilitaire Léger, notamment dans les domaines de la préparation d'un déménagement, du conditionnement et du chargement des biens, de la réalisation du transport, des activités de livraison, d'emménagement et de fin de mission.

L'établissement doit trouver pour chaque candidat un lieu d'accueil pour les périodes de formation en milieu professionnel. La recherche et le choix de l'entreprise, relèvent de la responsabilité de l'équipe pédagogique qui doit prendre en charge les contacts nécessaires.

Examen

Unités professionnelles :

- Analyse d'une situation professionnelle, coeff. 3
- Réalisation du déménagement, coeff. 10 (dont 1 la prévention santé environnement)
- Réalisation d'activités spécifiques Utilisation d'un chariot automoteur de catégorie 3. Conduite d'un véhicule, coeff. 4

Unités d'enseignement général :

- Français, histoire-géographie – enseignement moral et coeff. 3
- Mathématiques– Sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

Principales poursuites d'études

- un autre CAP d'une spécialité voisine (ex : CAP conducteur livreur de marchandises,)
- Bac Pro Conducteur Transport Routier de Marchandises
- Bac Pro Organisation du Transport de Marchandises
- Bac Pro Logistique

Pour connaître les poursuites d'études envisageables consultez les guides régionaux.

Où se former en Occitanie

Haute-Garonne (31)

Toulouse - CFA transport et logistique - AFTRAL Toulouse ⁽¹⁾ **A**

I formation initiale

A formation en apprentissage

 Internat/ Hébergement possible

(1) Validation du parcours

- Certificat d'Aptitude Professionnelle de déménageur sur véhicule utilitaire léger.
- Permis B et B(E).
- Attestation monte-meubles.
- CACES® cat. 3.
- Certificat SST.
- Certificat PRAP.
- Habilitation électrique BS.

En savoir plus

Retrouvez sur <https://documentation.onisep.fr/>

les publications disponibles (collections Diplômes, Dossiers, Parcours, Zoom sur les métiers, Pourquoi pas moi ?, Handi +)

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au centre d'information et d'orientation (CIO).

N'hésitez pas à rencontrer un psychologue de l'Education Nationale (PSY-EN).

CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

CAP

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Montpellier

Alès
04 49 05 80 81 - ce.0300061d@ac-montpellier.fr

Bagnols sur Cèze
04 49 05 80 85 - ce.0300992r@ac-montpellier.fr

Béziers
04 67 62 45 04 - ce.0340097w@ac-montpellier.fr

Carcassonne
04 34 42 91 90 - ce.0110035d@ac-montpellier.fr

Castelnaudary
04 34 42 91 88 - ce.0110843g@ac-montpellier.fr

Céret
04 68 87 02 07 - ce.0660575s@ac-montpellier.fr

Lunel
04 48 18 55 30 - ce.0341426r@ac-montpellier.fr

Mende
04 30 43 51 95 - ce.0480020l@ac-montpellier.fr

Montpellier Celleneuve
04 48 18 55 60 - ce.0341619a@ac-montpellier.fr

Montpellier Esplanade
04 48 18 55 10 - ce.0341482b@ac-montpellier.fr

Narbonne
04 68 32 61 75 - ce.0110036e@ac-montpellier.fr

Nîmes
04 49 05 80 80 - ce.0301328f@ac-montpellier.fr

Perpignan
04 11 64 23 66 - ce.0660667s@ac-montpellier.fr

Pézenas
04 48 18 55 75 - ce.0341033n@ac-montpellier.fr

Prades
04 11 64 23 55 - ce.0660463v@ac-montpellier.fr

Sète
04 67 67 31 00 - ce.0340098x@ac-montpellier.fr

CIO Albi
Tél. 05 67 76 57 74 - cio.albi@ac-toulouse.fr

CIO Auch
05 62 05 65 20 - cio.auch@ac-toulouse.fr

CIO Cahors
Tél. 05.65.30.19.05 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Castelsarrasin
05 36 25 74 99 - cio.castelsarrasin@ac-toulouse.fr

CIO Castres
Tél. 05 67 76 57 90 - cio.castres@ac-toulouse.fr

CIO Condom
05 67 76 51 82 - cio.condom@ac-toulouse.fr

CIO Decazeville
05 65 43 17 88 - cio.decazeville@ac-toulouse.fr

CIO Figeac
05 67 76 55 66 - cio.figeac@ac-toulouse.fr

CIO Foix
05 67 76 52 94 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Lourdes
05 67 76 56 43 - cio.lourdes@ac-toulouse.fr

CIO Millau
[05 65 60 98 20 - cio.millau@ac-toulouse.fr](mailto:cio.millau@ac-toulouse.fr)

CIO Montauban
05 63 66 12 66 - cio.montauban@ac-toulouse.fr

CIO Muret
05 67 52 40 72 - cio.muret@ac-toulouse.fr

CIO Pamiers
05 67 76 53 02 - cio.foix@ac-toulouse.fr

CIO Rodez
05 67 76 54 46 - cio.rodez@ac-toulouse.fr

CIO Saint-Gaudens
05 67 52 41 41 - cio.stgaudens@ac-toulouse.fr

CIO Tarbes
05 67 76 56 33 - cio.tarbes@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Centre
05.67.76.51.84 - cio.tlsecentre@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Mirail
05.67.52.41.63 - cio.tlsemirail@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Nord
05 67 52 41 80 - cio.tlsenord@ac-toulouse.fr

CIO Toulouse Ranguueil
05 67 52 41 55 - cio.tlseranguueil@ac-toulouse.fr

Les centres d'information et d'orientation dans l'académie de Toulouse